



## DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNÉVILLOIS

Séance du 18 Mai 2016

L'an deux mille seize, le 18 Mai, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes du Bayonnais à Virecourt, sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 30

Présents : 21

Absents : 9

Nombre de suffrages  
exprimés : 26

Pour : 26

Contre :

Abstentions :

### Etaient présents :

M. ACREMENT René, M. BAUDOIN Jacques, M. BERTRAND Hervé, M. BIENTZ Guy, M. BOUCAUD Christian, M. COLIN Philippe, M. DUJARDIN Bruno, Mme FALQUE Rose-Marie, M. GELLENONCOURT Laurent, M. GENAY François, M. GEX Christian, M. GOGLIONE Jean-Marie, M. LAVOIL Jacques, M. MARCHAL Michel, M. MARTIN Jean-Paul, M. MERCIER Thierry, M. MULLER Bernard, M. PISTER Jacques, M. SERVANT Guy, Mme VAUDEVILLE Sabrina, Mme VILLAUME Damienne

### Etaient excusés avec pouvoir :

M. de GOUVION SAINT CYR Laurent donne pouvoir à M. BERTRAND Hervé, Mme GEORGES Marie-Jo donne pouvoir à M. MULLER Bernard, Mme COLAS Claudine donne pouvoir à M. GEX Christian, M. DEWAELE Jacques donne pouvoir à M. PISTER Jacques, M. HAINZELIN Francis donne pouvoir à M. DUJARDIN Bruno

### Etaient remplacés par leur suppléant :

M. ARNOULD Philippe, Mme JACQUOT Dominique, M. ZABEL Bernard

### Etaient excusés :

M. LAMBLIN Jacques, Mme LEHE Sophie, M. SONREL Christophe

Voix consultative : M. RICHARD Claude

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme VAUDEVILLE Sabrina

2016-024

## MAISON DU TOURISME DEMANDE DE SUBVENTION LEADER

Date de convocation  
10 Mai 2016

Date d'affichage

..J./..

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..J./..

Dans le cadre des fonds LEADER, le Pays du Lunévillois sollicite des subventions pour, d'une part soutenir la Promotion et commercialisation des produits touristiques à l'échelle du Pays du Lunévillois et d'autre part soutenir la Création d'outils de communication touristique à l'échelle du Pays du Lunévillois.

A travers ce soutien, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, l'intermédiaire de son outil « Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois » poursuit ses actions de promotion et de structuration d'une politique touristique cohérente, à l'échelle de l'ensemble du territoire du Pays du Lunévillois.

Il développe l'attrait touristique du territoire, et à faire croître son activité en lien avec les acteurs touristiques à l'échelle de la région.

Parmi les principaux chantiers que nous mènerons, figurent :

- la participation aux salons touristiques dans une logique de prospection, de recherche de partenaires et d'augmentation de la visibilité.
- l'atteinte du niveau d'exigence requis pour répondre à la demande de classement 2ème catégorie définie par Atout France.
- l'achat de logiciel caisse et accessoires pour les bureaux d'informations touristiques pour une cohérence globale et uniforme des outils de commercialisation sur l'ensemble du territoire.
- le déploiement de la nouvelle charte graphique et logo pour la communication à l'échelle du Pays du Lunévillois
- la mise en œuvre du plan de communication Maison du Tourisme 2016/2017
- l'acquisition du matériel nécessaire à la réalisation de support de communication

Ce projet s'intègre pleinement dans le programme LEADER 2014-2020. En effet, la charte graphique mise en place deviendra un élément incontournable de la signature touristique du territoire et devra obligatoirement être intégrée pour que les supports de communication touristiques puissent bénéficier d'un soutien financier de l'Europe.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport,

Après avis favorable du Bureau du Pôle, le comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les demandes de subvention auprès des fonds LEADER,
- **AUTORISE** le Président à solliciter ces demandes auprès des fonds LEADER pour le plan de communication, de promotion et de commercialisation de ses produits de la Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ces demandes de subvention,
- **S'ENGAGE** à prendre en charge le différentiel en cas de non attribution des subventions.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
 Ont signé au registre les membres présents.  
 Pour extrait certifié conforme.  
 Fait à Virecourt  
 Le Président,

